

Procès-verbal de l'assemblée publique de la  
Commission de la sécurité publique  
Jeudi 12 mars 2009, à 18 heures,  
UQÀM, Pavillon des sciences de la gestion, R-M-120  
315, rue Sainte-Catherine Est

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

- M. Claude Dauphin, président  
Arrondissement de Lachine
  
- Mme Vera Danyluk, vice-présidente  
Ville de Mont-Royal
  
- M. Jean-Marc Gibeau  
Arrondissement de Montréal-Nord
  
- M. Gilles Grondin  
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
  
- M. Marc Touchette  
Arrondissement de Verdun

**COMMISSAIRES ABSENTS :**

- M. Anthony Housefather  
Ville de Côte-Saint-Luc
  
- Mme Patricia Bittar  
Arrondissement de Saint-Laurent
  
- Mme Soraya Martinez  
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
  
- M. Samir Rizkalla  
Représentant du gouvernement du Québec

**CONSEILLER PRÉSENT :**

M. Carle Bernier-Genest, conseiller associé à la jeunesse et conseiller de l'arrondissement de Rosemont La-Petite-Patrie;

**COLLABORATEURS PRÉSENTS :**

M. Olivier Beausoleil, conseiller en développement social; SDCQMVDE;  
Mme Jacqueline Corado, présidente du Conseil jeunesse de Montréal accompagnée d'une dizaine de membres du conseil ainsi que de Mme Mylène Robert, coordonnatrice et Mme Véronique Colas, agente de recherche;  
M. Denis Desroches et M. Jean-François Pelletier, assistants-directeurs, SPVM;  
Mme Caroline Spandonide, adjointe à la directrice, SDCQMVDE;  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, chef de division, Direction du greffe

**ASSISTANCE : 60 PERSONNES**

---

**1. Ouverture de la séance**

À 18 h 15, le président, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte. Il souhaite

la bienvenue aux personnes dans la salle. Il présente les commissaires et salue les collaborateurs présents. Il annonce que la commission de la sécurité publique poursuit son programme d'activités pour l'année 2009 et, pour la première activité, se joint au Conseil jeunesse de Montréal afin de tenir une consultation publique sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais. Il mentionne que l'opinion des jeunes est très importante pour les élus qui ont besoin du point de vue de la relève, des idées des jeunes Montréalais et Montréalaises qui s'impliquent pour faire de Montréal une ville meilleure où il fait bon vivre.

Le président, M. Claude Dauphin, rappelle qu'objectivement les statistiques démontrent que Montréal est une ville sécuritaire. Il souligne que le taux de criminalité a diminué de 29 % depuis les dix dernières années et de 49 % depuis 1993. Pourtant, ajoute-t-il, il semble que les Montréalais et les Montréalaises ne se sentent pas plus en sécurité qu'il y a quinze ans.

Le président, M. Claude Dauphin, présente un résumé de la séance publique tenue la veille à la Maison du citoyen dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Plus de 70 personnes ont participé à la séance. Il souligne que les jeunes ont insisté sur l'importance d'accorder une priorité à l'aménagement urbain, à l'éclairage ainsi qu'à l'aspect sécuritaire et à la propreté des lieux publics. Les jeunes ont aussi parlé des préjugés dont ils se disent victimes parce qu'ils se regroupent, qu'ils portent des vêtements amples à la mode hip-hop, ce qui amène trop souvent des adultes à les confondre avec des membres de gangs de rue. Les jeunes se sont également exprimés sur la violence qui sévit dans quelques écoles et ont déploré l'influence des médias sur la perception qu'ont les adultes des jeunes.

Le président, M. Claude Dauphin, mentionne que des intervenants sociaux se sont également adressés à la commission durant la séance afin de souligner l'importance d'organiser des activités intergénérationnelles pour contrer les préjugés à l'endroit des jeunes, la pertinence d'investir dans des équipements tels que des centres sportifs et culturels ainsi que la nécessité de soutenir financièrement l'intervention de milieu afin d'écouter et d'impliquer les jeunes. L'action concertée des enseignants, des policiers et des animateurs ainsi que la prévention et le soutien aux enfants vulnérables ainsi qu'à leur famille ressortent comme étant des avenues à privilégier.

Le président, M. Claude Dauphin, explique le déroulement de la soirée et conclut en annonçant que le Conseil jeunesse lancera son avis sur le sentiment de sécurité des jeunes le 20 mai et que la Commission de la sécurité publique déposera son rapport et ses recommandations au conseil d'agglomération le 28 mai.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, appuyée par M. Gilles Grondin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **3. Le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais**

Le président, M. Claude Dauphin, invite la présidente par intérim du Conseil jeunesse de Montréal, Mme Jacqueline Corado, à lancer la discussion sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais. Quatre questions servent de toile de fond à la démarche de consultation publique :

- Qu'est-ce qui rend un espace public sécuritaire ?
- Les espaces publics montréalais sont-ils sécuritaires ?
- Comment les groupes de jeunes sont-ils perçus par les autres utilisateurs de l'espace public ?
- Quelles sont les suggestions pour que jeunes et adultes puissent utiliser l'espace public en toute convivialité ?

La discussion a suscité 35 interventions du public, certaines personnes intervenant toutefois plus d'une fois. Le forum de discussion étant le moyen privilégié de cette consultation, les personnes qui se sont exprimées ne se sont pas nécessairement identifiées et, lorsqu'elles l'ont fait, elles ont utilisé majoritairement leur prénom. Par conséquent, le procès-verbal présente une synthèse, par thème, des commentaires et diffère donc du modèle habituel de procès-verbal déclinant l'information par intervenant.

### Les caractéristiques d'un endroit public sécuritaire

Les jeunes s'entendent pour dire qu'un endroit achalandé, fréquenté par des gens de tous âges, intergénérationnel, propre et bien entretenu est un endroit sécuritaire. Certains précisent que ce lieu doit permettre aux personnes d'être elles-mêmes, sans avoir à se cacher, peu importe l'origine ethnique, l'âge ou l'orientation sexuelle. Il s'agit d'un espace où la tolérance règne et où les personnes présentes sont conscientes des réalités des autres et se respectent mutuellement. Les valeurs de tolérance et de respect entre les différents groupes occupant l'espace public priment sur l'aménagement physique des lieux.

### La sécurité des espaces publics montréalais

L'aspect de l'aménagement urbain sécuritaire (éclairage, mobilier, etc.) n'a pas été spécifiquement identifié par les participants à cette deuxième séance sur le sujet, qui se sont, quant à eux, plutôt intéressés aux difficultés de cohabitation sociale, aux préjugés véhiculés envers les jeunes ainsi qu'à l'intolérance de la population envers la différence.

À titre d'exemple, un jeune a décrit les agressions physiques et verbales dont il a été victime en raison de son orientation sexuelle dans plusieurs lieux publics, notamment dans le Village et le métro. À l'instar de quelques personnes, il déplore la passivité générale des citoyens qui n'interviennent pas lorsqu'ils sont témoins d'actes d'intimidation ou d'agression et dit associer ce laisser-faire à une acceptation sociale tacite de ce type de comportements. D'autres jeunes ont souligné le fait que les différences entre les individus sont souvent à l'origine d'agression, d'intimidation ou d'exclusion. Ainsi, l'orientation sexuelle, la couleur de la peau ou des cheveux, la tenue vestimentaire, l'origine ethnique, l'itinérance, la maladie mentale semblent être autant de facteurs pouvant susciter des agressions physiques ou verbales, certains étant même visés à cause de l'originalité du style qu'ils arborent. En outre, on déplore le profilage pratiqué à l'encontre de certains groupes de jeunes.

Les jeunes ont également abordé la question des préjugés en insistant sur le rôle des médias qui donnent souvent mauvaise réputation à certains quartiers ou lieux publics contribuant ainsi à leur stigmatisation. Les médias font constamment état de la délinquance car, de l'avis des jeunes, c'est le type de nouvelles qui fait vendre le journal et qui accroche le téléspectateur. À leur avis, ce sont ces préjugés qui nous amènent à croire qu'un groupe de jeunes est dangereux ou encore qui nous font croire qu'un événement ponctuel survenu dans un quartier en fait nécessairement un quartier dangereux.

Un participant cite la lente évolution des préjugés en donnant l'exemple du Plateau-Mont-Royal qui avait autrefois la réputation de ne pas être sécuritaire. Aujourd'hui, ce quartier est devenu très fréquenté et fréquentable, en plus d'être pris d'assaut par les touristes. Une autre conclut en faisant remarquer que « *les réputations sont faciles à construire et les mauvaises réputations sont difficiles à déconstruire* ». Enfin, une participante a mentionné être rassurée par la présence de policiers du SPVM dans le métro de Montréal.

### Perceptions en regard des attroupements de jeunes

Les jeunes qui ont participé à la séance publique tenue à l'UQÀM sont des résidants de l'arrondissement de Ville-Marie et vivent donc au cœur du centre-ville. Pour ces jeunes, les attroupements sont monnaie courante et ceci ne leur pose aucun problème. Lorsque questionnés par les élus à savoir s'ils traverseraient ou non un parc occupé par un groupe de jeunes à 22 heures, les jeunes ont répondu, en majorité, qu'ils le traverseraient. Aussi, certains ont dit que le fait de voir des jeunes tranquillement regroupés dans un parc fumant un joint serait plus acceptable à leurs yeux que de voir des jeunes criant, se chamaillant ou faisant du vandalisme. Ceci tend à démontrer que la tolérance à l'égard des attroupements varierait selon l'activité pratiquée par les groupes de jeunes.

### Piste de solutions proposées

Les jeunes ont formulé plusieurs suggestions et ont proposé des pistes de solution afin de mieux informer jeunes et citoyens. Ils ont parlé d'aménager l'espace public, de favoriser la cohabitation sociale, de valoriser la diversité et de privilégier l'intervention sociale en lui assurant un soutien financier adéquat.

#### *Informer mieux et davantage*

En séance publique, des interrogations ont été soulevées concernant le niveau de connaissance des jeunes quant à l'administration et aux services de la Ville de Montréal. On demande, par exemple, si les jeunes connaissent la Ville et s'ils savent où s'adresser. Une membre du Conseil jeunesse suggère la mise sur pied d'un portail Internet municipal jeunesse afin de répondre aux besoins des jeunes, ce portail regrouperait l'ensemble des informations destinées aux jeunes, et ce en provenance de tous les paliers de gouvernement. Elle cite à cet égard l'exemple de la Ville de Paris qui a mis en place des bureaux d'information municipaux et un site Internet dédiés aux jeunes.

Parallèlement, en réaction à la tendance des médias d'axer la nouvelle sur la délinquance ou sur la criminalité et afin de répondre aux besoins des citoyens qui sont ainsi privés de bonnes nouvelles, il a été suggéré d'acheter une page dans un quotidien dans le but de diffuser les bons coups de la Ville et des jeunes. Ainsi, on mentionne que plusieurs projets citoyens très locaux auraient l'avantage d'être publicisés et connus par un plus grand nombre de personnes. Informer mieux et davantage aurait, selon certains, un impact sur le développement d'une conscience citoyenne.

#### *Aménager pour les piétons*

Bien que les jeunes ayant participé à cette séance publique n'aient pas mis l'accent sur l'aménagement, il fut mentionné que le fait de rendre l'espace plus praticable et plus agréable pour les piétons accroît, par le fait même, son aspect sécuritaire. Des interventions ont fait le lien avec la sécurité routière à l'effet qu'il importe de faire une distinction entre la sécurité requise par les différents types d'utilisateurs de l'espace public, ainsi l'aménagement doit viser de façon prioritaire la sécurité des piétons et des cyclistes.

#### *Favoriser la cohabitation sociale et valoriser la diversité*

Les jeunes ont fait état de la diversité des groupes qui se côtoient dans l'espace public au centre-ville : on a mentionné les résidants, les travailleurs, les étudiants, les jeunes de la rue et les itinérants. Des personnes de tous âges et de toutes conditions sociales. À cet effet, les jeunes souhaitent la mise en place d'interventions qui favoriseront la cohabitation sociale et permettront d'atténuer les préjugés. Tel qu'une jeune femme l'a exprimé : « *Il faut travailler une image, pas*

*une image propre, aseptisée et vide* », c'est-à-dire que le centre-ville est le lieu de rencontre des groupes sociaux nommés précédemment et doit le rester. Par conséquent, l'image doit refléter la réalité de cette situation où l'espace est partagé par différents groupes d'individus. Un participant suggère d'adresser directement de l'information aux gens qui habitent l'espace, la rue, ou le secteur dans le but de favoriser la connaissance et le respect de l'autre, agissant ainsi sur le sentiment d'insécurité.

Une participante a également fait remarquer à la commission qu'il n'est pas possible de supprimer la notion de risque puisqu'un espace public est, par définition, un espace où toutes les différences se côtoient. Pour cette raison, une autre jeune femme a dit : « *Il faut valoriser la diversité dans les espaces publics et éviter de figer les pratiques sociales dans des catégories* ». Certains constatent que les problématiques sont traitées isolément par les organismes, on croit toutefois que cela dépend peut-être des programmes de financement. Une jeune femme engagée dans l'action sociale a suggéré aux élus de désigner des citoyens forts et engagés et d'en faire les ambassadeurs de leur quartier respectif dans le but de contrer les préjugés.

#### *Privilégier et soutenir l'intervention sociale*

Cette piste de solution correspond en fait au moyen privilégié par les jeunes pour favoriser la cohabitation sociale et valoriser la diversité. D'abord, des participants suggèrent d'améliorer notre connaissance des intérêts et des perceptions des acteurs en présence dans l'objectif de mieux pouvoir combattre leurs préjugés. Il s'agirait aussi d'accroître les niveaux de tolérance et de sortir de l'individualisme. À titre d'exemple, une jeune intervenante a décrit les objectifs du festival *Expression de la rue*, un festival qui en est à sa 3<sup>e</sup> édition. L'approche du festival favorise l'*empowerment*, les jeunes de la rue ayant la possibilité de s'impliquer à différents niveaux. Ce festival vise en outre à combattre les préjugés en proposant des activités communautaires dans les parcs, activités qui amènent des résidents à rencontrer des jeunes de la rue.

En conclusion, il a été suggéré d'investir dans la jeunesse et d'intervenir de façon concertée sans quoi, selon certains, la situation ne s'améliorera pas. Il faut miser sur la conscience sociale de la population, présenter les comportements socialement acceptables à adopter et subventionner les projets d'intervention auprès des jeunes.

#### **4. Levée de l'assemblée**

Le président, M. Claude Dauphin, remercie l'assistance, Mme Corado et le Conseil jeunesse de Montréal ainsi que les commissaires. Il annonce la troisième séance publique, le 25 mars, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. À 20 h 10, sur une proposition de M. Gilles Grondin, appuyée par M. Jean-Marc Gibeau, le président déclare l'assemblée levée.

---

**ADOPTÉ 12 MAI 2009**

LE :

(original signé)

(original signé)

---

Claude Dauphin  
Président

---

Nicole Paquette  
Secrétaire recherchiste